

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2025



CONSEIL MUNICIPAL

Ville des Ulis
Rue de Morvan
91940 Les Ulis

NOVEMBRE 2024

Préambule. 3

Élément de contexte économique. 5

1. Au niveau international, la sortie de l'inflation impacte négativement la croissance. 6

2. Au niveau national, une croissance toujours atone. 7

Le projet de loi de finances 2025. 9

1. Éléments de contexte et orientations générales. 9

2. Les mesures du PLF 2025. 10

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour 2023-2027. 13

§ Objectif de réduction du déficit public à l'horizon 2027. 13

§ Evolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à périmètre constant (article 14) 14

§ Participation à l'effort de maîtrise des dépenses publiques (article 17) 15

LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL. 16

LE PROJET POLITIQUE. 17

§ Maintenir un service public de qualité face aux défis budgétaires. 18

LES PRIORITES. 20

ATTERISSAGE 2024. 24

APPROCHE ET ORIENTATIONS 2025. 18

SECTION DE FONCTIONNEMENT. 30

§ Les dépenses de fonctionnement 30

§ Les dépenses de personnel 33

§ Les recettes de fonctionnement 38

SECTION D'INVESTISSEMENT. 44

§ Le programme des dépenses d'investissement 44

§ Le financement des projets d'investissement 49

LA GESTION DE LA DETTE, LES EPARGNES , LA SOLVABILITE. 51

Conclusion 57

CRAFTING SOLUTIONS, DELIVERING SUCCESS

Conformément aux dispositions de la loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992, qui exige la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget, notre équipe municipale présente, comme chaque année, un rapport d'orientations budgétaires.

Ce document, essentiel à la transparence démocratique, expose les axes principaux de la gestion financière de la Ville, en intégrant les engagements pluriannuels, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que la structure et le pilotage de la dette. A l'échelle de notre commune de plus de 25 000 habitants, ce rapport fournit également une analyse précise de la structure et de l'évolution des dépenses, des effectifs municipaux et des dépenses de personnel afin d'éclairer pleinement les enjeux budgétaires.

L'élaboration de ce rapport vise avant tout à répondre aux préoccupations des Ulissiennes et des Ulissiens, tout en prenant en compte le contexte économique actuel et les orientations gouvernementales définies dans le projet de loi de finances pour 2025. Toutefois, ce dernier soulève de nombreuses incertitudes et laisse subsister des zones d'ombre, complexifiant ainsi la préparation budgétaire de l'année à venir.

Après la crise sanitaire, la crise énergétique et l'inflation qui ont impacté et impactent toujours le budget de la commune, cette préparation budgétaire est donc marquée par l'incertitude qui pèse sur les collectivités, avec un effort de 5 milliards d'euros prévu par ce projet de loi de finances porté par le Gouvernement. Consciente également de l'impact de cette succession de crises sur le budget des Ulissiennes et des Ulissiens, la Municipalité, à travers ce présent rapport, réaffirme sa détermination à préserver des services publics efficaces pour toutes et tous et à mener une action politique résiliente, solidaire et responsable.

Résiliente, parce qu'il faut répondre aux enjeux actuels et futurs de notre commune en réalisant les investissements nécessaires pour garantir un haut niveau de service public communal et une réelle viabilité de notre patrimoine communal. Solidaire et responsable, par la poursuite de nos engagements pris au début de ce mandat avec comme objectif la lutte contre les inégalités et la garantie d'une gestion rigoureuse et équitable des ressources publiques.

Dans un souci constant de transparence, et dans le but de permettre aux Ulissiennes et Ulissiens de disposer d'informations financières claires et détaillées, ce rapport fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la Ville. En effet, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document sera accessible à toutes et tous afin de garantir une pleine information des citoyens sur la gestion des finances publiques locales.



QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

International
National
Intercommunal
Local

ELÉMENT DE CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Au niveau international, la sortie de l'inflation impacte négativement la croissance

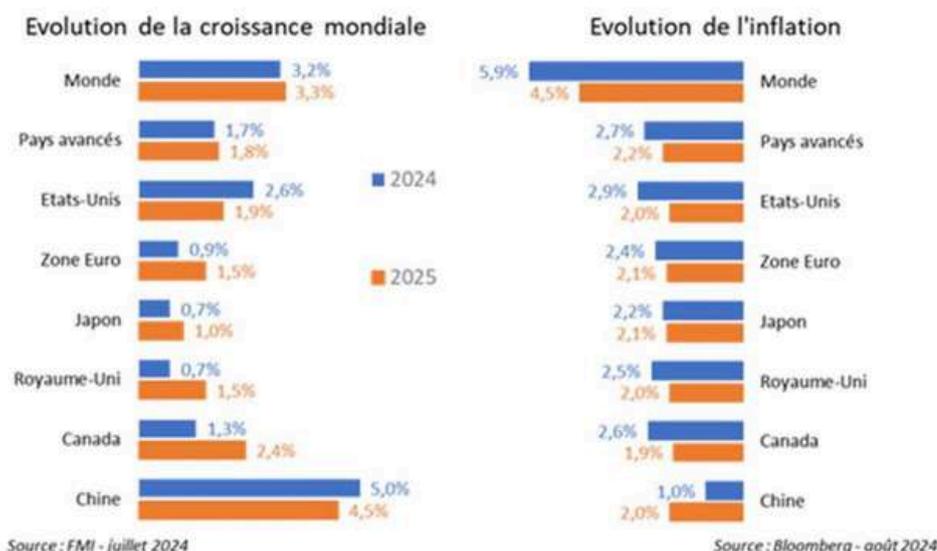
Depuis 2022, l'actualité économique a été marquée par le niveau élevé de l'inflation, notamment en matière d'énergie et de matières premières qui a fortement impacté certains contrats et marchés de la commune qui ont affiché des hausses historiques telles que la consommation des fluides mais aussi les dépenses relatives à la restauration scolaire qui se sont vu respectivement augmenter de 16,94% et 8,10% en comparaison à l'exercice 2023. Toutefois, ce cycle inflationniste pourrait décélérer au niveau mondial avec des prévisions de 5,9% en 2024 et 4,5% en 2025, suite à des valeurs observées de 8,7% en 2022 et 6,7% en 2023 selon Bloomberg.

Parallèlement, les banques centrales ont stabilisé leurs taux directeurs pour une croissance mondiale en légère augmentation de 2022 à 2023. A l'exception des Etats-Unis et de la Chine, une hausse de la croissance serait à prévoir pour 2025.

En Chine, la reprise de la consommation intérieure (constatée sur le premier trimestre 2024) a provoqué une hausse de la croissance estimée à +5% sur l'intégralité de l'année 2024. Toutefois, une part de cette croissance serait ponctuelle étant liée aux exportations qui ont tardé à s'ajuster à la hausse de la demande mondiale enregistrée en 2023. Ainsi, la croissance enregistrerait une décélération en 2025, estimée à 4,5%.

Concernant les Etats-Unis, la croissance de 2,6% en 2024 est revue à la baisse au regard des constatations du premier trimestre. Un ralentissement à 1,9% est projeté pour 2025 à mesure que les tensions sur le marché du travail s'atténuent et que la consommation se modère, sur fond de politique budgétaire progressivement restrictive. Toutefois, le contexte politique actuel pourrait bousculer les présentes prévisions.

Dans la zone euro, une modeste reprise de 0,9% est attendue pour 2024. La croissance devrait atteindre 1,5% en 2025. Cette projection repose sur une croissance de la consommation au regard de l'augmentation des salaires réels et de la hausse des investissements, en corollaire de conditions de financement plus favorables.

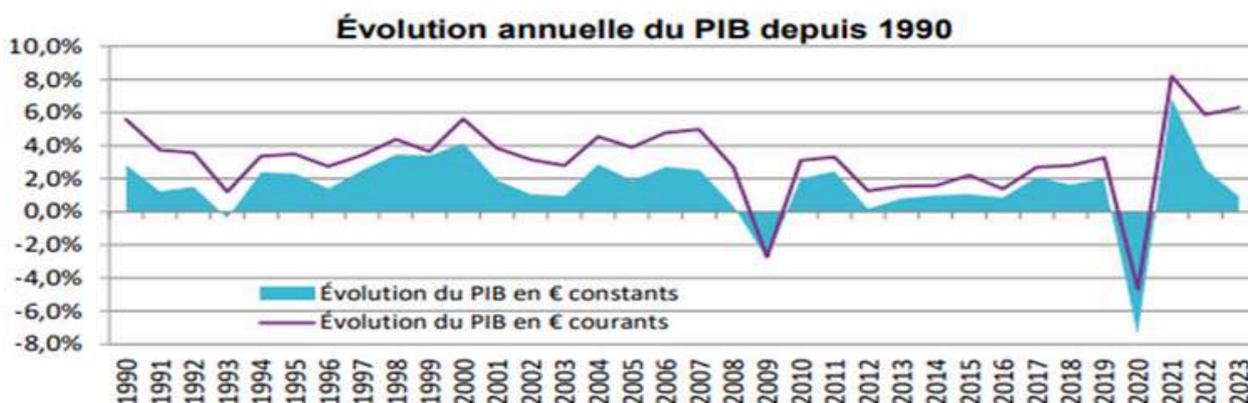


ÉLÉMENT DE CONTEXTE ECONOMIQUE

2. Au niveau national, une croissance toujours atone

Une croissance ralentie en 2023

En 2023, la croissance du PIB s'est établie à +0,9% en euros constants (+2,6% en 2022), ce qui reste limitée au regard de la moyenne antérieure (+1,3% / an entre 2000 et 2019). En euros courants (avec prise en compte des effets de l'inflation), le PIB a progressé en 2022 de 6,3% (5,9% en 2021).



Source : FCL – Gérer la Cité – données de l'INSEE

∅ Une croissance qui devrait rester atone en 2024 avant une amorce de reprise en 2025

Le gouvernement a construit le budget 2024 avec une croissance de 1,4% pour 2024 et 1,7% pour 2025. Celle-ci a été revue à la baisse dans le cadre du Pacte de Stabilité présenté à la Commission Européenne en avril 2024. Cette prévision pour 2024 devrait être maintenue dans le cadre du PLF 2025, mais le gouvernement n'a pas encore communiqué ses prévisions pour les exercices 2025 à 2027. Pour 2024, les prévisions établies sur le premier semestre se situaient autour de +0,7% / +0,8%. La Banque de France a relevé sa prévision de croissance à +1,1%. Pour 2025, la croissance devrait être un peu plus forte, soutenue par la reprise de l'investissement dans un contexte de détente des taux d'intérêt.

La Banque de France a communiqué ses projections intermédiaires en septembre 2024. Ces projections, qui retiennent comme hypothèse une politique économique inchangée, dans le contexte économique actuel, sont bien évidemment entourées d'aléas importants. En premier lieu, l'incertitude politique actuelle en France fait peser un aléa sur les hypothèses de finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages. En second lieu s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

ÉLÉMENT DE CONTEXTE ECONOMIQUE

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
	-	0,2	0,3	0,0	-0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
	-	0,0	0,0	-0,2	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,3	1,9
	-	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3
	-	0,0	-0,1	-0,3	-0,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

∅ Le recul de l'inflation se confirme en 2024 et serait amplifié en 2025 par la baisse des prix de l'électricité

Après + 5,7 % en 2023, la projection de l'inflation (IPCH) s'établirait à + 2,5 % en 2024. Les surprises à la baisse des derniers mois sur les services et l'alimentation sont compensées par celles, à la hausse, sur les produits manufacturés liées notamment à la dynamique des prix des produits pharmaceutiques. L'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) s'établit à + 2,7 % au mois de juillet 2024 et à + 2,2 % en août. L'inflation des services, à + 3,1 % en juillet 2024, a entamé sa phase de décrue et devrait, après une interruption transitoire au second semestre 2024, poursuivre son repli. Les vulnérabilités des approvisionnements commerciaux liées à l'instabilité géopolitique en mer Rouge pourraient contribuer à une légère remontée de l'inflation au second semestre 2024. L'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de - 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025, mais il convient d'être prudent ces chiffres.

France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

© La Banque Postale



Source : Insee, LBP.

ELÉMENT DE CONTEXTE ECONOMIQUE

En 2025, la prévision d'inflation est estimée à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision à la hausse des prix des biens manufacturés liée à la situation mondiale en mer Rouge. En 2026, l'inflation s'établirait à un niveau modéré de + 1,7 %. En ce qui concerne les marchés financiers, l'environnement mondial est caractérisé par une baisse des taux longs.

La Banque centrale européenne a réduit le 12 septembre le taux directeur de la facilité de dépôt de 0,25 point le faisant ainsi passer à 3,5%. Le taux de la facilité de dépôt est le taux d'intérêt que les banques perçoivent lorsqu'elles déposent des fonds pour vingt-quatre heures auprès de la banque centrale. C'est également le taux d'intérêt le plus important pour les épargnants, car il a un impact direct sur les comptes d'épargne qui produisent des intérêts.

Après la première réduction en juin, la BCE a souhaité se donner quelques mois pour prendre du recul et surveiller les effets de cette baisse des taux directeurs. L'inflation a fluctué, mais est finalement tombée à un niveau très proche de l'objectif de la banque centrale, tandis que la croissance économique est restée positive. Il s'agit de la deuxième baisse du taux d'intérêt de la facilité de dépôt en cinq ans, après la baisse initiale de juin.

Cela fait suite à 10 hausses de taux depuis que l'institution basée à Francfort a entamé son cycle de relèvement des taux en juillet 2022. Une grande majorité des économistes envisage désormais une troisième réduction de 0,25 point de pourcentage en décembre de cette année. La plupart des analystes s'attendent à ce que la BCE poursuive son cycle d'abaissement de la note en 2025 avec trois réductions ou plus de 0,25 point de pourcentage jusqu'en septembre 2025, ce qui ramènerait le taux d'intérêt à un objectif de 2,50 % en septembre 2025.

Taux des obligations d'État à 10 ans

© La Banque Postale



LE PROJET DE LOI DES FINANCES 2025

1.Éléments de contexte et orientations générales

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement. Cette période d'instabilité politique a provoqué un sentiment d'attente prolongé et de passivité face aux choix qui devaient être faits pour ce projet de budget 2025, dans un contexte économique toujours tendu en raison d'une faible croissance et d'une hausse du déficit public.

Il est nécessaire de préciser qu'au moment de la rédaction de ce rapport, les débats à l'assemblée nationale sont en cours de discussions et que les examens qui vont être opérés ne tiennent pas compte des amendements qui sont en cours de discussion et qui risquent de générer des modifications du projet de loi de finances initial, une fois que la version définitive sera actée.

Le PLF 2025 présenté affiche diverses mesures et a pour principal objectif le redressement des comptes publics en passant prioritairement par la réduction de la dépense publique.

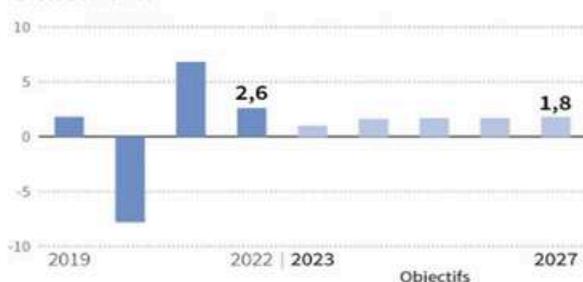
A cet effet, le gouvernement ambitionne de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales de 19,3 milliards d'euros, des économies sur les dépenses de l'État de 21,5 milliards d'euros et une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros, soit pour l'Essonne la somme de plus de 13 millions d'euros. Le projet de budget de la sécurité sociale pour 2025 portera pour sa part près de 15 milliards d'euros d'économies. Le tout représente un effort de 60 milliards, soit 2 points de produit intérieur brut (PIB).

Le gouvernement table en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1% (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8% (contre près de 5% en 2023 et 2,1% en 2024). Il projette de ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025. Ce dernier devrait atteindre 6,1% en 2024 (contre 4,4% initialement prévu par la loi de finances pour 2024). Pour 2029, l'exécutif s'est engagé à porter le déficit sous les 3%.

France : les prévisions du gouvernement

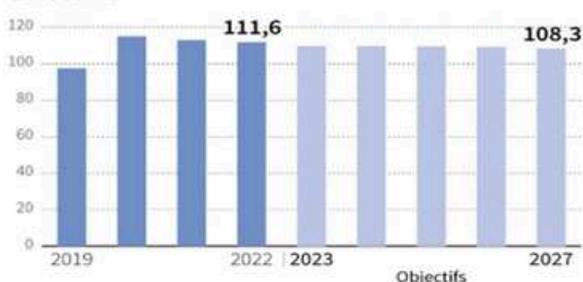
PIB

Évolution en %



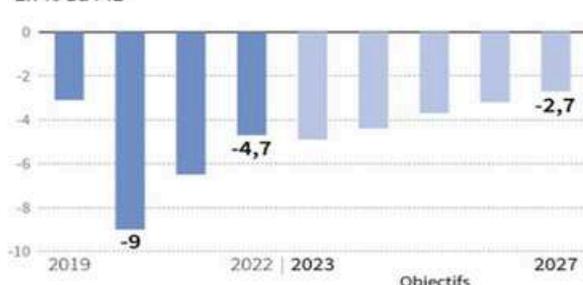
Dettes

En % du PIB



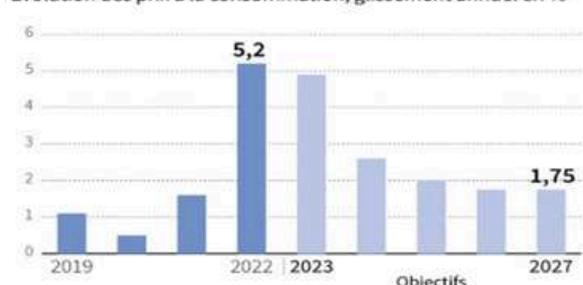
Déficit public

En % du PIB



Inflation

Évolution des prix à la consommation, glissement annuel en %



Source : Insee

AFP

2. LES MESURES DU PLF 2025



CONCERNANT LES PARTICULIERS :

Indexation du barème de l'impôt sur l'inflation

Les tranches du barème de l'impôt sur le revenu (IR), ainsi que les seuils et limites qui lui sont associés, augmentent de 2 %, soit l'évolution des prix hors tabac de 2024 par rapport à 2023.

Instauration d'une contribution différentielle sur les hauts revenus

Cette contribution vise à assurer une imposition minimale de 20 % des plus hauts revenus (plus de 250 000 €, le double pour un couple), avec une décote pour atténuer les effets de seuil.

Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité

L'article adapte les tarifs normaux d'accise en sortie de bouclier tarifaire afin de garantir au consommateur une baisse de 9 % du tarif réglementé au 1er février 2025. Un arrêté déterminera le montant de l'accise.

CONCERNANT LES ENTREPRISES :

Une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises

Cette contribution est instituée temporairement. Elle ciblera les quelque 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 Md€ et sont redevables de l'impôt sur les sociétés. Cette nouvelle contribution devrait rapporter 12 Md€ (8 en 2025 et 4 en 2026). De même, les grandes entreprises de fret maritime seront soumises à une taxe exceptionnelle. 800 millions d'euros de recettes fiscales sont attendues d'ici 2026.

2.LES MESURES DU PLF 2025



CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES :

La création d'un « fonds de réserve » qui sera alimenté par un prélèvement limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros ». Ce prélèvement sera opéré lorsque sera constaté le « dépassement du solde des collectivités territoriales en 2024 par rapport à celui inscrit en LFI 2024 ». L'Etat prévoit une « exonération pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges sont les plus dégradés ». Une vingtaine de départements en serait déjà exemptée. Ce fonds « d'auto-assurance » permettra « le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté. A titre d'information, la participation de la commune relative au redressement des comptes publics est actuellement estimée à 943 159 €.

Le Fonds de compensation de TVA (FCTVA) sera réduit de 800 millions d'euros. A partir du 1er janvier 2025, son taux passera de 16,404 % à 14,85 % et l'exécutif supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».

La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui devait être achevée en 2027, est reportée à 2030.

La réduction des crédits du fonds vert qui passera de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros.

La stabilité de la DGF qui pour 2025 reste stable à hauteur d'un peu plus de 27,2 Milliards d'euros.

L'augmentation de La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) qui évolue respectivement de 140 M€ (+5%) et 150 M€ (+6,7%).

Le maintien des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) "au niveau historiquement élevé de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,8 milliard d'euros en crédits de paiement », selon le gouvernement.

2.LES MESURES DU PLF 2025



CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES :

La minoration des variables d'ajustement de 487 millions d'euros, grevant le montant total des concours financiers de l'Etat aux collectivités, et notamment la réduction de 202 millions d'euros de la DRCTP du bloc communal.

La hausse de 4 points des cotisations des employeurs à la CNRACL représentant une enveloppe globale de 1 milliards d'euros. Cette mesure a un impact sur la masse salariale de la ville qui affichera une estimation des cotisations CNRACL d'un montant estimé à un peu plus de 300 000 €.

LA LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

CETTE LOI DÉFINIT, DANS UN CONTEXTE DE SORTIE DE CRISE ÉCONOMIQUE ET SANITAIRE LIÉE À LA COVID 19, LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES JUSQU'EN 2027. CETTE TRAJECTOIRE CONCILIE LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC, DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ET DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES AVEC LE FINANCEMENT DE PRIORITÉS TELLES QUE LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE.

Le texte s'articule autour de deux titres qui portent respectivement sur :

- Les orientations pluriannuelles des finances publiques
- Les dispositions relatives à la gestion des finances publiques et à l'information et au contrôle du parlement
-

Au travers de chaque titre sont définies les trajectoires et les orientations pour les administrations publiques centrales, locales et de sécurité sociale.

Le texte comprend également un rapport annexé qui présente les perspectives économiques à court et moyen terme, les engagements à respecter pour assurer la maîtrise des dépenses publiques ou encore la répartition de l'effort à mener dans ce domaine, entre les différentes administrations.

Plusieurs dispositions de la loi concernent directement les collectivités, notamment celles portant sur l'évolution des concours financiers de l'Etat en leur faveur, celles les invitant à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement ainsi que celles les incitant à investir en faveur de la transition écologique.

OBJECTIF DE RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC À L'HORIZON 2027

Les montants de ces concours, prévus jusqu'en 2027, figurent dans le tableau ci-dessous. Ils sont exprimés en millions d'euros courants et évalués à périmètre constant (c'est-à-dire hors dotations de compensation liées à la réforme de la fiscalité locale : suppression de la taxe d'habitation et diminution des impôts locaux).

LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

OBJECTIF DE RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC À L'HORIZON 2027

En tablant sur une croissance de 1,4 % en 2024 et qui évoluera à un rythme plus important à partir de 2025 (1,7% en 2025 et 2026 et 1,8 % en 2027), la LPFP 2023-2027 prévoit de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB à l'horizon 2027.

Deux autres trajectoires sont également définies :

- le désendettement avec pour objectif de diminuer le ratio de dette publique de 111,8 % du PIB en 2022 à 108,1 % en 2027 ;
- Le solde public, par la stabilisation du taux de prélèvements obligatoires à 44,4 % du PIB et la réduction de la part des dépenses publiques dans le PIB.

	Loi de finances pour 2023	Projet de loi de finances pour 2024	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, hors dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales hors mesures exceptionnelles	52 847	53 980	54 941	55 661	56 043

LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

PARTICIPATION À L'EFFORT DE MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES (ARTICLE 17)

Les collectivités étant associées à cet effort la loi précise que chacune d'elles devra présenter à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB), « ...son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes ».

La loi fixe également l'objectif de limiter la progression de leurs dépenses de fonctionnement « ... à un rythme... inférieur de 0,5 point au taux d'inflation ». A moyen terme, le solde des administrations publiques locales devrait ainsi devenir excédentaire pour s'établir en 2027 à 0,7 % du PIB.

Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement projeté pour les années 2023 à 2027, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3



LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Membre de l'ex CAPS, la ville des Ulis a intégré, au 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS). Elle regroupe 27 communes mixant espaces ruraux et pôles urbains aux enjeux nationaux et territoriaux. Son but est de partager et de co-construire une ambition commune, compte tenu de ses enjeux et des actions à mettre en œuvre. Pour ce faire, la CPS est dotée de compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives (exemple : compétences assainissement et voirie transférées).

Principaux flux financiers pour la ville :

3.2 MILLIONS

RECETTES D'INVESTISSEMENT

16 MILLIONS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

719 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

78 K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces compétences s'articulent autour du développement économique et de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de la gestion du transport et des mobilités et de la mission « politique de la ville ». Il convient également de distinguer, en termes de missions, la gestion de certains espaces publics, la gestion de certains équipements sociaux - culturels et sportifs, pour finir par l'ensemble des actions sociales d'intérêt territorial. Par ailleurs, la ville participe à la gestion de certaines compétences réalisées sur le territoire communal, en lien avec ses partenaires publics. Il convient notamment de citer le SICOVY, dans le cadre de la gestion de la coulée verte.

S'agissant des relations financières avec la CPS, la Ville met tout en œuvre afin de préserver les intérêts territoriaux lors des instances communautaires. Le pacte financier et fiscal élaboré par la CPS et ses communes membres pose le cadre de cette collaboration. En effet, ce pacte consiste à définir et à formaliser les liens financiers, fiscaux et donc budgétaires entre les communes et la CPS, qui sont engagés réciproquement. Il précise les moyens du projet de territoire jusqu'en 2027.



LE PROJET POLITIQUE

LE PROJET POLITIQUE

§ MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ FACE AUX DÉFIS BUDGÉTAIRES



La construction de l'exercice budgétaire communal est un moment clé où la Municipalité s'attèle à définir les grandes orientations stratégiques qui guideront notre action pour l'année à venir. Notre politique vise à assurer un service public local fort et accessible, soucieux de répondre au plus près aux besoins des Ulissiennes et Ulissiens.

Ce rapport d'orientations budgétaires a été préparé dans un contexte d'incertitude pour les collectivités. Malgré le flou persistant lié au vote du projet de loi de finances 2025 du Gouvernement, la Ville a fait le choix de le publier et de le soumettre au débat du Conseil municipal, comme à l'accoutumée, en décembre de cette année.

Les collectivités locales, dont la nôtre, subissent une pression budgétaire croissante due à des choix étatiques de plus en plus austéritaires. Malgré ces contraintes imposées, la Municipalité des Ulis mobilise tous les moyens nécessaires pour garantir l'exercice de ses compétences régaliennes et assurer la continuité de ses actions pour l'année 2025.

Au travers de la déclinaison du plan de rénovation thermique des groupes scolaires dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, ainsi que de la végétalisation de nos espaces urbains et scolaires, notre objectif est clair : renforcer la qualité de vie, promouvoir la transition écologique et sociale pour répondre aux défis de demain et garantir ainsi la pérennité de notre patrimoine commun et du service public.



LE PROJET POLITIQUE

§ MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ FACE AUX DÉFIS BUDGÉTAIRES



Et pourtant, les exigences imposées aux communes ne cessent de croître : elles ont l'obligation d'équilibrer leur budget tout en répondant aux attentes légitimes des habitants et garantir un service public de qualité, sans toutefois avoir l'assurance de bénéficier des ressources nécessaires. La loi de finances initiale pour 2025 prévoit ainsi de faire contribuer les collectivités à hauteur de plus de 5 milliards d'euros pour contribuer au rééquilibrage budgétaire national, avec pour conséquence de faire chuter le nécessaire investissement local.

Si ce projet est adopté, notre commune subira une baisse drastique de près d'1 million d'euros de recettes. Cette situation est d'autant plus alarmante que les communes, les Ulis au premier chef, sont de plus en plus sollicitées pour pallier les carences de l'État, que ce soit pour l'accès aux soins, la sécurité publique, le service public de proximité ou encore le logement et l'habitat.

Les récentes déclarations des représentants du gouvernement visent à cibler les collectivités comme responsables du déficit financier du pays. Derrière cette affirmation se cache une réalité bien différente : la dette des collectivités, en proportion de la richesse nationale, est restée stable et a même légèrement diminué au cours des 30 dernières années, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023.

L'État, en revanche, a vu sa dette s'envoler, passant de 40,1 % du PIB à 89,7 % sur la même période. Par ailleurs, il est important de souligner que, malgré une année fortement marquée par l'inflation, les collectivités locales ont enregistré une capacité de financement de 1,6 milliard d'euros en 2022.

Notre engagement reste donc intact : garantir un accès équitable à un service public de qualité pour toutes et tous. En témoigne les chantiers d'insertion en cours, le renforcement des dispositifs d'accompagnement social et les investissements soutenus dans nos infrastructures locales, et ce malgré un contexte budgétaire aussi bien contraint qu'incertain.





LES PRIORITES 2025

La collectivité dispose d'une situation financière globalement stable compte tenu du contexte sanitaire, économique et social. Cette situation a été confortée par le dynamisme des recettes fiscales, malgré de lourdes réformes, mais aussi par une maîtrise observée des dépenses, en particulier en fonctionnement. L'activité des différents acteurs de la ville (habitants, associations, entreprises, acteurs publics) participe à la montée en puissance de la politique voulue par la Municipalité.

La collectivité aborde ce nouvel exercice en s'appuyant sur des fondamentaux qui ont fait leurs preuves et sur lesquels s'articule son projet communal. Aussi, la gestion rigoureuse et exigeante des finances communales permettra de préserver les marges de manœuvre de la collectivité : la réduction ou le maintien du niveau des charges générales passera par la recherche de la « juste dépense » et par la rationalisation des dépenses de gestion courante.

Ces marges de manœuvres donneront à la Municipalité l'occasion de proposer un service public toujours plus qualitatif, un programme d'investissement à la hauteur des besoins des Ulissiennes et Ulissiens et des contraintes légales, tout en garantissant une stabilité des taux d'imposition et une maîtrise du niveau d'endettement de la collectivité.

Mais si la dette financière reste très faible et maîtrisée, la dette grise (l'état des bâtiments et des équipements communaux), elle, est particulièrement forte de par la spécificité historique de la Ville. Tout a été bâti dans une période restreinte et avec des normes de construction particulièrement énergivores et les politiques d'entretien curatives adoptées par les différentes équipes municipales qui se sont succédées.

La collectivité sera particulièrement vigilante et active dans la pérennité du patrimoine communal dans la recherche de sources de financement et des opportunités de mutualisation de ses moyens. Le budget 2025 s'inscrit ainsi dans une logique de continuité en mettant l'accent sur nos axes prioritaires définis depuis le début de ce mandat.



LES PRIORITES 2025

1. Bien grandir aux Ulis : un engagement permanent de la Municipalité



La notion de bien grandir aux Ulis se décline autour d'un ensemble d'actions pour les jeunes Ulissiens allant de l'enfance à l'entrée dans l'âge adulte.

- Améliorer le cadre scolaire par l'adoption, notamment, du plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 6 millions d'euros par an dans le cadre de la rénovation de nos groupes scolaires ainsi que la végétalisation des cours d'école;

- Favoriser la santé mentale des jeunes en soutenant la création d'un centre médico-scolaire regroupant les médecins scolaires de la ville en un lieu unique, la création d'un CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) sur son territoire pour les 0-20 ans, ainsi qu'une SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile);

- Faire des Ulis un Territoire d'Innovation Pédagogique avec la labellisation de la Cité éducative, un dispositif permettant à tous les acteurs de co-construire un projet éducatif solide à travers un financement de l'État et de la Ville.



LES PRIORITES 2025

2. Faire des Ulis une ville résiliente



Face au réchauffement climatique, comment préserver la qualité de vie dans notre ville ?

-Préserver nos bâtiments communaux par l'initiation de la rénovation thermique des groupes scolaires permettant une économie d'énergie ;

-Réfléchir à la mise en place d'un Plan Lumière décliné sur la commune visant à optimiser la consommation énergétique.

-Développer l'autonomie alimentaire avec l'implantation de fruitiers à travers la ville et de jardins-forêts comestibles ;

-Protéger la biodiversité avec le développement continu du compostage pour réduire le volume de déchets produits et générer une ressource.

-Protéger les ressources et les milieux naturels/agricoles, et promouvoir la biodiversité aux Ulis : re-naturalisation et partage des espaces publics, désartificialisation et végétalisation du territoire, valorisation et aménagement des parcs et espaces naturels.

LES PRIORITES 2025

3. Améliorer le cadre de vie aux Ulis



Nous aspirons à faire des Ulis une ville respectueuse des préoccupations de ses habitants, en mettant l'accent sur l'amélioration de leur cadre de vie sous différents aspects.

- Instaurer une dynamique nouvelle d'amélioration des conditions de vie de nos habitants avec la signature du nouveau Contrat de Ville symbolisant l'arrivée du Quartier Est (Chataigneraie – Chanteraine – Barceleau) dans les zones d'intervention de la Politique de la ville impliquant des ressources financières importantes ;

- Assurer l'accès au logement pour les Ulissiennes et les Ulissiens en renforçant de manière décisive les partenariats avec les bailleurs, à travers des initiatives telles que la création d'une bourse au logement et la mise en place du dispositif « Échanger & Habiter » ;

- Maintenir le lien social et lutter contre les inégalités avec, notamment, le suivi proactif de l'exonération de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) pour les bailleurs des quartiers prioritaires et la déclinaison des attentes constants des habitants.

LES PRIORITES 2025

4. Encourager la dynamique citoyenne aux Ulis



Faire des Ulis une ville plus juste, inclusive et durable, où chaque citoyen participe activement aux décisions et à la construction de l'avenir commun.

- Renforcer les dispositifs de participation citoyenne, à travers le renouveau des conseils de quartiers tenus sous la forme de tablées populaires, des projets tels que les fresques participatives, réalisées après des consultations avec les Ulissiennes et les Ulissiens, et mobiliser activement les habitants pour garantir le succès de la transition écologique dans notre ville ;

- Créer un réseau solidaire d'acteurs engagés pour renforcer la démocratie participative au-delà de nos frontières locales, par notamment des échanges de bonnes pratiques avec nos villes jumelles (Sátão) ;

- Favoriser l'accès aux droits des étrangers avec l'accompagnement des habitants dans diverses démarches préfectorales.



BUDGET

ATTERISSAGE BUDGETAIRE 2024



Budget

ATTERISSAGE BUDGETAIRE 2024



Afin d'analyser la situation financière de la Ville, il est proposé de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte financier unique 2024 (CFU), avec les comptes administratifs précédents.

Pour 2024, la section de fonctionnement présenterait un résultat excédentaire estimé entre 2,8 M€ et 3M€.

L'exercice budgétaire ne sera pas clôturé avant janvier 2025 et les résultats du CFU 2024 pourront donc être légèrement différents de ceux annoncés dans le présent ROB.

EQUILIBRES FINANCIERS	2023	2024	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	47 104,2	48 675,5	+3,34 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	46 690,2	48 664,2	+4,23 %
dont fiscalité directe locale (R731)	15 300,0	15 998,0	+4,56 %
dont dotations & participations (R74)	7 223,0	8 266,1	+14,44 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	45 104,2	45 719,0	+1,36 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	44 795,7	45 377,6	+1,30 %
dont dépenses de personnel (D012)	29 264,2	29 866,7	+2,06 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 894,5	3 286,6	+73,48 %
Frais financiers	261,8	335,8	+28,23 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	367,4	5,7	-98,44 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	2 000,0	2 956,5	+47,83 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 000,0	2 956,5	+47,83 %
Amortissement du capital de la dette	1 495,7	1 493,2	-0,17 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	504,3	1 463,3	+190,17 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	504,3	1 463,3	+190,17 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	10 067,1	11 273,4	+11,98 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 562,8	3 310,1	-7,09 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	6 000,0	6 500,0	+8,33 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	0,0	0,0	-
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	0,0	0,0	-
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	13 975,2	12 485,5	-10,66 %

ATTERISSAGE BUDGETAIRE 2024

Le niveau de résultat de 2024 ressemblera vraisemblablement à 2023, avec une épargne brute qui resterait stable. Ce budget a été réalisé avec des choix courageux en faveur des Ulissiennes et des Ulissiens, notamment sans procéder à l'augmentation de la fiscalité des ménages, sans contracter à l'emprunt pour le financement des équipements d'investissement, et tout en maintenant une qualité de service public et en proposant des politiques publiques répondant toujours au mieux aux attentes des habitants.

Dans son rapport publié en septembre sur les finances locales en 2024, la Cour des Comptes souligne que le déficit global des collectivités va fortement s'accroître en 2024, en raison de dépenses particulièrement dynamiques. La Ville conservera pour sa part une situation financière solide, soutenue notamment par la dynamique des recettes fiscales. Les faits marquants de cette année 2024 sont les suivants :

- L'évolution des charges à caractère général demeure relativement forte en 2024, en raison notamment de la persistance des effets directs et indirects de l'inflation qui s'est installée en France depuis le début de l'année 2022 (les révisions de prix actées courant 2023 impactant les dépenses 2024 en année pleine). A titre d'exemple, les marchés de fournitures de papier, des prothèses dentaires, de transport, de restauration scolaire et de fournitures scolaires ont fortement augmenté.

La ville n'est pas un cas isolé, car selon le rapport de la Cour des Comptes sur les finances locales de septembre 2024, les dépenses de fonctionnement des collectivités (rémunérations des agents, achats de biens et de prestations de service, prestations et aides sociales notamment) ont crû de 5,4 % au cours des huit premiers mois de l'année 2024 (janvier à août) par rapport à la même période de 2023.

- Les augmentations du point d'indice (+ 1,5% en juillet 2023 dont les effets se font sentir en année pleine en 2024) et la revalorisation de 5 points d'indices au 1er janvier 2024 ont eu un impact important sur la masse salariale. S'ajoutent notamment les élections (européennes puis législatives) ainsi que l'augmentation de la part patronale CNRACL. Le chapitre des charges de personnel augmente par conséquent de 2,06 %. Ce chapitre représente 65,34 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Une stabilisation des charges financières, malgré l'effet de la hausse des taux d'intérêt (impactant l'encours à taux variable) et la baisse de l'encours de dette en 2024 ;

- En ce qui concerne les recettes, la revalorisation des bases d'imposition relevant de la fiscalité locale, bien que toujours relativement importante (+ 3,9 %), affiche un produit fiscal en hausse de 4,56 % en comparaison à l'exercice précédent ;

- Une évolution modérée des recettes portée par les produits de services proposés à la population compte tenu notamment de la revalorisation des tarifs de la restauration scolaire à la rentrée 2024 ;



LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025



APPROCHE ET ORIENTATIONS

2025

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2025, qui s'inscrit dans un contexte contraint auquel s'ajoutent de multiples incertitudes mentionnées précédemment, la municipalité a dû préparer le budget en réalisant des choix stratégiques, en se fixant des priorités tout en restant fidèle à son programme initial.

La préparation budgétaire a été conçue sur la base d'une appréciation au plus juste des besoins afin de mener à bien l'ensemble des projets attendus par les Ulissiennes et Ulissiens.

La réévaluation des politiques publiques tout au long de l'année permettra également de mieux intégrer les projets à forts enjeux, relatifs au bien grandir, à la participation citoyenne, à la transition écologique, et à l'amélioration du cadre de vie.

Malgré la situation économique que les collectivités locales traversent, il a été demandé aux services de continuer à poursuivre leurs efforts en termes d'optimisation. La municipalité a décidé d'opter pour les axes et orientations budgétaires suivants :

- Réduction des dépenses de fonctionnement de 5% tout en maintenant la qualité de services attendue afin de prendre en compte les augmentations liées à l'inflation et les nouveaux projets en restant à budget constant,

- Maîtrise de la masse salariale compte tenu des diverses annonces gouvernementales incluant notamment la hausse de 4 points des cotisations CNRACL impactant les charges de personnel d'une augmentation de plus de 300 000 €,

- Stabilisation de la fiscalité jusqu'à la fin du mandat,

- Recherche systématique des subventions pour l'ensemble des projets.

La participation des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat, dont les modalités restent floues, se concrétisera dans la Loi de Finances 2025. Il devient donc extrêmement difficile aujourd'hui de se projeter en 2025 et dans les années suivantes, tant les conséquences des mesures discutées à l'encontre des collectivités à moyen terme seront impactantes, comme ont déjà pu l'exprimer les départements.

Un nécessaire travail d'optimisation doit être effectué en section de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant. L'ampleur des efforts à fournir sera déterminée en fonction du volume des investissements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement et des mesures financières décidées par le gouvernement pour équilibrer les comptes publics.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif pour l'exercice 2025 est de poursuivre les efforts de bonne gestion des finances de la ville. Les dépenses de gestion courante connaîtront une évolution contenue, mais prennent nécessairement en compte certaines dépenses incompressibles pour lesquelles peu de marges de manœuvre sont possibles.

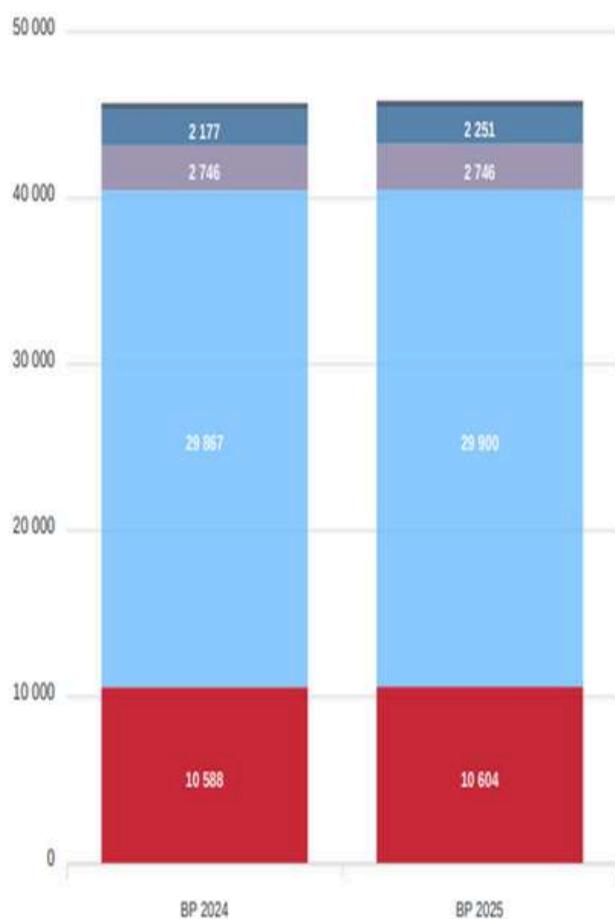
De BP à BP, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement	2024	2025	% an
■ Charges à caractère général (D011)	10 588,2 k€	10 604,5 k€	+0,15 %
■ Charges de personnel (D012)	29 866,7 k€	29 900,0 k€	+0,11 %
■ Atténuations de produits (D014)	2 745,8 k€	2 745,8 k€	-
■ Autres charges de gestion courante (D65)	2 177,0 k€	2 250,7 k€	+3,39 %
■ Charges financières (D66)	335,8 k€	325,0 k€	-3,21 %
■ Charges exceptionnelles (D67)	5,6 k€	15,6 k€	+177,94 %
■ Dotations aux amortissements et provisions (D68)	0,0 k€	40,0 k€	-
■ Autres dépenses de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
■ Dépenses réelles de fonctionnement	45 719,0 k€	45 881,5 k€	+0,36 %

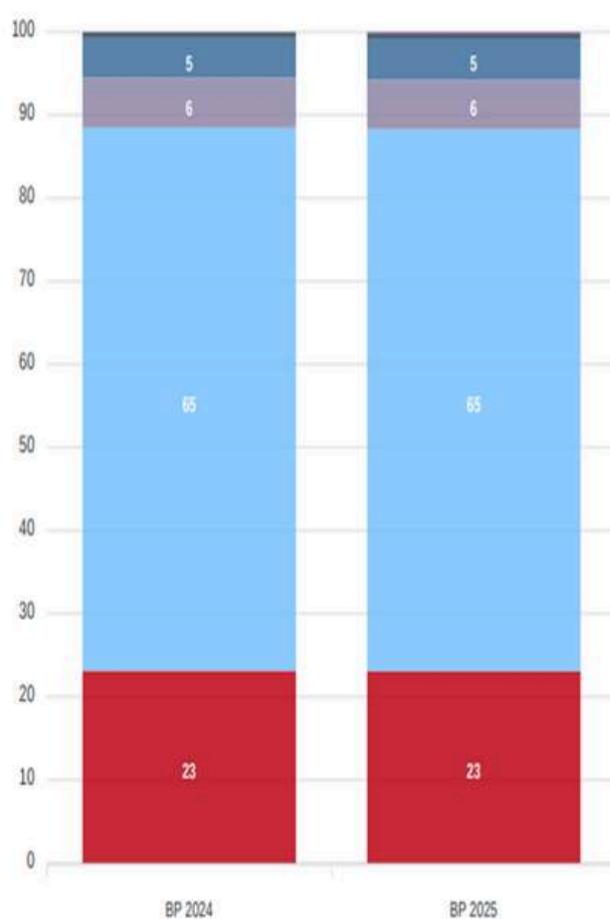
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

■ Dépenses réelles de fonctionnement en k€



■ Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Aménagements de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux amortissements et provisions
- Dépenses imprévues de fonctionnement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

On constate que les dépenses de fonctionnement 2025 évoluent de 0,36 % en comparaison à l'exercice 2024, représentant ainsi une augmentation d'un peu plus de 162 000 €.

Malgré des économies budgétaires réalisées sur certains postes tels que la prestation de nettoyage des locaux, on remarque que les charges à caractère général pour 2025 augmentent légèrement de 0,15%.

Cette hausse des charges à caractère général par rapport au BP 2025 se justifie par :

-La prestation relative à la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires qui a fait l'objet d'une révision tarifaire en raison de la flambée des prix des matières premières, des matériaux et emballages, des transports et de l'énergie. On peut également noter, qu'une hausse des effectifs a été constatée impactant de ce fait le montant de la prestation ;

-Le coût de la maintenance affiche une augmentation assez significative en 2025. Dans un premier temps, les postes curatifs ne cessent de croître en raison du vieillissement des bâtiments et installations. Dans un second temps, les postes préventifs suivent aussi la même tendance qui s'explique notamment par l'acquisition de nouveaux matériels tels que des ascenseurs, d'alarmes nécessitant de nouveaux contrats de maintenance ;

-La création du label « Cité éducative » qui vise à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et institutions œuvrant dans les quartiers prioritaires autour de la réussite scolaire au sens large du terme tout au long du parcours des enfants dès la petite enfance et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant et après le cadre scolaire. Le dossier de labellisation déposé en juillet 2024 prévoit un budget prévisionnel de la Cité éducative de 500 000 €, avec une part de cofinancement à la charge de la commune de 150 000 € inscrite au budget 2025.

Il est nécessaire de préciser que le poste relatif aux fluides (électricité et gaz) sera en baisse en comparaison à 2024 et permettra de compenser l'augmentation des dépenses mentionnées ci-dessus.

Aussi, en ce qui concerne les charges financières, qui ont connu en 2024 une augmentation assez importante en raison de l'évolution des marchés financiers, elles affichent sensiblement une légère baisse de 3,21% en 2025. Il convient de préciser que la commune a opéré au premier semestre 2024 à un audit de réaménagement de sa dette notamment pour les emprunts à taux variables. Cette analyse a montré qu'au moment de cette demande de réaménagement, il n'était pas opportun pour la commune d'effectuer un passage à taux fixe pour les prêts souscrits sur l'index de l'Euribor 3M conformément aux marchés financiers.

Quant aux mécanismes de péréquation, les atténuations de charges affichent un budget global de 2 745,8 K€ émanant principalement du fonds national de garantie individuelle de ressources, plus communément appelé FNGIR, créé pour gommer les disparités provoquées par le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET) avec une estimation pour 2025 à 2 733 K€.

Enfin, en ce qui concerne les subventions versées, afin d'accompagner et de soutenir le tissu associatif de la ville, l'enveloppe dédiée aux subventions sera maintenue pour l'année 2025.

Il est à noter que, grâce aux efforts de tous les services communaux, ces charges sont maîtrisées malgré un contexte économique et social compliqué.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

1. La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2024

Au 1er novembre 2024, la collectivité dispose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

Les emplois permanents représentent toujours plus de 90% des dépenses du chapitre 012.

Cette année a encore été marquée par des difficultés de recrutement sur des postes nécessitant une expérience et/ou expertise technique pointue, entraînant une moyenne d'environ 10 postes vacants par mois.

De ce fait, beaucoup plus d'heures supplémentaires ont été réalisées par rapport aux prévisions, pour un budget total représentant environ 276 988 €.

Par ailleurs, les usures professionnelles sur les métiers techniques physiques font que les aménagements de postes sont de plus en plus nombreux et complexes, ne permettant pas la réalisation de toutes les tâches inhérentes à un poste de travail, ainsi que l'augmentation du nombre de jours d'arrêts, ont eu un impact important sur le besoin de recrutement temporaire.

En remplacements d'agents absents, les besoins de renforts ponctuels ont donc été plus importants que les prévisions.

L'augmentation des inaptitudes ou restrictions physiques au poste de travail, notamment sur les postes techniques (ATSEM, restauration et même administratifs), rendent nécessaires le recours à des renforts ponctuels.

Par ailleurs presque 68.5 % des agents permanents ont plus de 40 ans dont 41.5 % ont plus de 50 ans. Ce phénomène risque de s'amplifier, malgré le travail déjà mené sur l'anticipation des usures professionnelles et l'accompagnement à la réorientation professionnelle.

Le coût de ces remplacements ou renforts ponctuels s'élève à environ 513 907 € au 1er novembre 2024, représentant 2 % de la masse salariale.

S'agissant des dispositifs d'insertions/apprentissage/stagiaires écoles :

- 9 apprentis ont été recrutés en 2024 (actuellement 7 en poste).
- 4 personnes bénéficient de Contrat Unique d'Insertion (CAE-PEC) dont 1 contrat adulte relais pour lequel un recrutement sur un poste vacant lui a été proposé au 01/06/2024.

Le budget prévisionnel pour ces dispositifs n'a été consommé qu'à hauteur de 47 %, soit une dépense d'environ 142 976 € (pour un budget voté de 303 855 €).

Concernant les emplois saisonniers, 75 jeunes ont été recrutés sur la saison estivale dont 39 dans les centres de loisirs pour une dépense de 214 183 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

Enfin, au sujet des mises à disposition de personnel :

Conformément à la convention établie avec la communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10.19 ETP. La somme de 456 967 € correspondant aux salaires et CLECT est refacturée au territoire.

La ville met également à disposition du CCAS 6 agents à temps complet, soit une masse salariale de 284 008 €, et 4 agents sont mis à disposition de la caisse des écoles, dans le cadre du projet de réussite éducative, pour un montant de 178 232 €.

Données du BILAN SOCIAL :

En prenant en compte les effectifs présents et rémunérés par référence à un indice, sur emploi permanent, au 31/10/2024 (sont donc exclus les agents en remplacement/renfort, les assistantes maternelles, les collaborateurs de cabinet, les vacataires et intermittents, les emplois d'insertion, les agents non rémunérés (en détachement, en disponibilité, ...).

✓ Répartition par statut, filière et par sexe

Effectif		Sexe		
Statuts	Libellé filière (actuel)	F	M	Total général
Contractuels sur emploi permanent	Filière administrative	25	11	36
	Filière animation	5	5	10
	Filière médico-sociale	15		15
	Filière Sociale	24		24
	Filière sportive	2	5	7
	Filière technique	29	11	40
	Sans filière	2	1	3
Nombre Contractuels sur emploi permanent		102	33	135
Fonctionnaires	Filière administrative	97	19	116
	Filière animation	49	32	81
	Filière médico-sociale	36		36
	Filière Médico-Technique	1		1
	Filière Sécurité (Police Municipale)	6	6	12
	Filière Sociale	47	1	48
	Filière sportive	2	6	8
	Filière technique	84	91	175
Nombre Fonctionnaires		322	155	477
Total général		424	188	612

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

✓ Répartition par catégories hiérarchiques

Effectif Libellé catégorie (actuel)	Sexe		Total général
	F	M	
Catégorie A+	3		3
Catégorie C	301	133	434
Catégorie A	43	13	56
Catégorie B	77	42	119
Total général	424	188	612

✓ Répartition par statut, catégorie et par sexe

Effectif Statuts	Libellé catégorie (actuel)	Sexe		Total général
		F	M	
Contractuels sur emploi permanent	Catégorie A+	3		3
	Catégorie A	19	5	24
	Catégorie B	21	16	37
	Catégorie C	59	12	71
Nombre Contractuels sur emploi permanent		102	33	135
Fonctionnaires	Catégorie A	24	8	32
	Catégorie B	56	26	82
	Catégorie C	242	121	363
Nombre Fonctionnaires		322	155	477
Total général		424	188	612

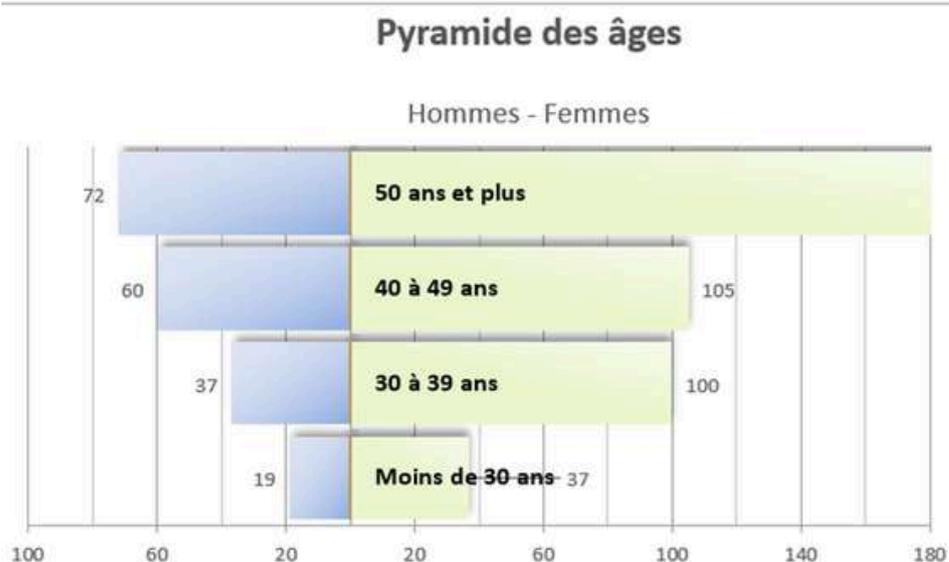
✓ Répartition par âges

	Sexe F		Sexe M		Total Nombre	Total Fréquence
	Nombre	Fréquence	Nombre	Fréquence		
Tranches d'âges						
Moins de 30 ans	37	8,73%	19	10,11%	56	9,15%
30 à 39 ans	100	23,58%	37	19,68%	137	22,39%
40 à 49 ans	105	24,76%	60	31,91%	165	26,96%
50 ans et plus	182	42,92%	72	38,30%	254	41,50%
Total général	424	100,00%	188	100,00%	612	100,00%

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

✓ Pyramide des âges



2. Les éléments de rémunération de l'année 2024

Au 1er novembre 2024, le traitement indiciaire représente environ 51 % du budget réalisé soit 12 580 938 € (agents titulaires et contractuels indiciaires - ne sont pas pris en compte les assistantes maternelles, les vacataires et intermittents du spectacle).

La nouvelle bonification indiciaire s'élève à 109 048 € (ne sont concernés que les agents titulaires), le supplément familial de traitement est de 228 789 € et la part consacrée au régime indemnitaire des agents équivaut à 2 231 750 € (9 % du budget réalisé au 1er novembre 2024).

503 606 € sont versés pour la prime de fin d'année de la collectivité conservée au titre des avantages acquis avant 1984, au sens de l'article 111 de la loi n°84-53. Cette prime étant versée en 2 fois, ce montant correspond à la 1ère partie de la prime qui a été versée fin mai la seconde partie sera versée fin novembre.

102 875 € ont été versés dans le cadre du Complément indemnitaire (CIA).

Les avantages en nature (logements et repas) s'élèvent à 74 230 €.

Par ailleurs, la prime portant sur l'amélioration du pouvoir d'achat des agents a été versée en 2024 pour un montant global de 180 000 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

Cette année, les dépenses liées aux validations de service s'élèvent à 2 354 €, en baisse significative comparé à l'année 2023 (67 552 €).

12 252 € ont été dépensés pour les frais de déplacement et formation contre 16 478 € en 2023.

S'agissant du coût global dédié à l'action sociale à destination de ses agents, la collectivité a dépensé 271 183 € en 2024 (soit environ 1% de la masse salariale des emplois permanents).

26 825 € ont été consacrés aux remboursements de prestations sociales (centre de loisirs, enfant porteur d'un handicap...) et 116 545 € à la participation mutuelle et prévoyance.

Par ailleurs, la ville verse 127 813 € au Comité National d'Action Social (CNAS) afin que les agents puissent bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par cet organisme.

3. La durée effective du travail

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les régimes dérogatoires aux 1607 heures ont été supprimés.

Dans le respect du dialogue social et de la négociation, la ville a mis en place les 1607 heures au 1er janvier 2023. Les agents annualisés travaillent 1600 heures plus 7 heures pour la journée de solidarité.

D'autre part, le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune des Ulis est fixé à 37 heures par semaine pour l'ensemble des agents inscrits dans un cycle hebdomadaire et à 39 heures par semaine pour les directeurs, les collaborateurs de cabinet et les membres de la Direction générale.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Malgré un contexte contraint et les incertitudes qui subsistent en ce qui concerne les mesures du PLF 2025, les recettes réelles de fonctionnement affichent une augmentation de 1,15 % par rapport à 2024.

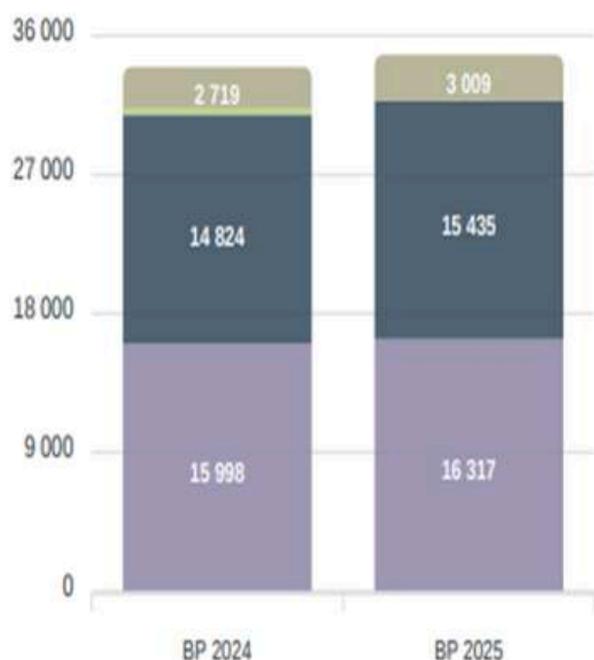
Ci-dessous les éléments par chapitre comparant les postes de recettes entre 2024 et 2025 :

Recettes réelles de fonctionnement	2024	2025	% an
■ Atténuations de charges (R013)	320,0 k€	420,0 k€	+31,25 %
■ Produits des services (R70)	4 886,2 k€	4 915,2 k€	+0,60 %
■ Impôts et taxes (R73)	33 971,0 k€	34 760,9 k€	+2,33 %
■ Dotations et participations 350R74)	8 266,1 k€	7 929,2 k€	-4,08 %
■ Autres produits de gestion courante (R75)	1 220,9 k€	1 188,2 k€	-2,68 %
■ Produits financiers (R76)	1,3 k€	0,0 k€	-100,00 %
■ Produits exceptionnels (R77)	10,0 k€	10,0 k€	-
■ Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	0,0 k€	10,0 k€	-
■ Autres recettes de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
■ Recettes réelles de fonctionnement	48 675,5 k€	49 233,6 k€	+1,15 %

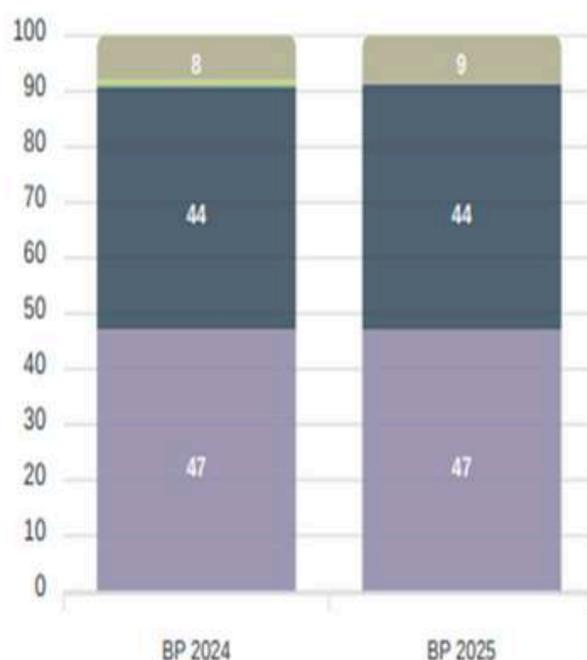
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Impôts et taxes en k€



Impôts et taxes en base 100



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Les produits de services et autres recettes domaniales

Les recettes relatives aux produits des services et du domaine enregistrent une légère augmentation en 2025 (+0,60%).

L'augmentation s'explique par l'évolution des prestations scolaires et périscolaires en raison du nombre des effectifs qui en hausse et qui par conséquent a un impact sur la tendance de ces recettes. Pour information, la ville a opéré à la revalorisation des tarifs municipaux à la rentrée de septembre 2024 de la restauration scolaire. En 2025, ce travail sera étendu sur l'ensemble des activités et prestations relevant de tous les secteurs. L'objectif est de simplifier et de rendre cohérents les tarifs que la collectivité applique sans pour autant pénaliser le pouvoir d'achat des citoyens.

Les activités relevant des prestations culturelles et sportives sont en légère baisse en comparaison à 2024.

Enfin, les recettes concernant les différentes mises à disposition refacturées à l'agglomération sont en baisse en raison de la vente de la MJD courant 2024 affichant une minoration des recettes émanant de la mise à disposition des locaux d'environ 20 000 €.

Les recettes fiscales

Les ressources fiscales qui restent à taux constant jusqu'à la fin du mandat affichent une estimation pour 2025 de 16 317 k€ contre 15 998 k€ en 2024.

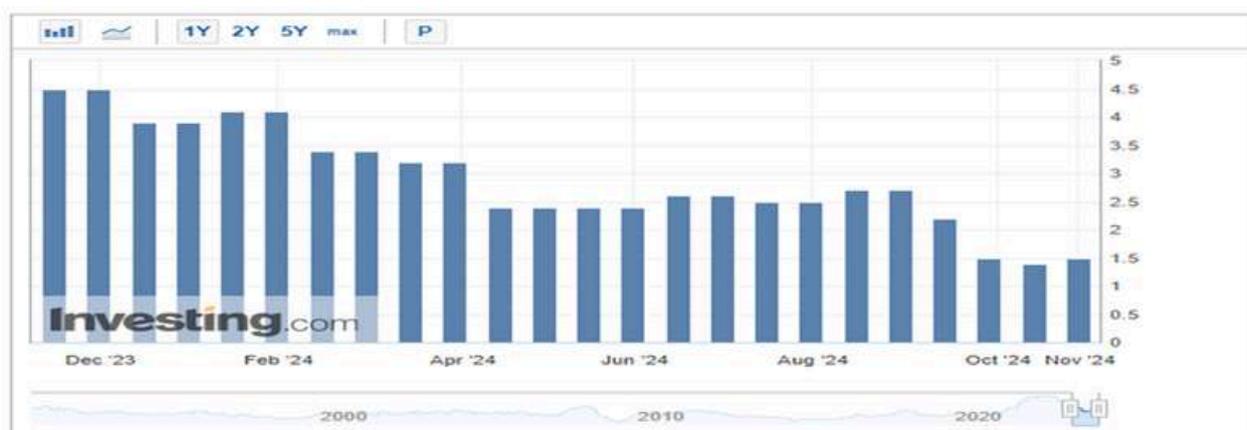
Cette revalorisation est calculée à partir de l'indice des prix à la consommation entre novembre N-1 et novembre N-2 selon l'inflation qui a été particulièrement forte ces dernières années.

Par conséquent, conformément à l'indice de consommation encore provisoire publié par l'Insee, les bases des impositions locales vont être revalorisées de 2% en 2025, principal levier pour la commune lui permettant ainsi de dégager plus de marges de manœuvres afin de faire face à des dépenses imprévues.

Avec l'ensemble des incertitudes qui en découlent du PLF 2025, la prévision du produit fiscal a été établie avec un scénario prudent d'autant plus que les bases d'impositions fiscales ne seront diffusées par les services fiscaux qu'à partir du mois de mars 2025.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement



Date de sortie	Heure	Actuel	Prév.	Précédent
15/11/2024 (Oct.)	08:45		1,5%	1,4%
31/10/2024 (Oct.)	08:45 ^{EP}	1,5%	1,5%	1,4%
15/10/2024 (Sept.)	07:45	1,4%	1,5%	1,5%
27/09/2024 (Sept.)	07:45 ^{EP}	1,5%	1,9%	2,2%
13/09/2024 (Août)	07:45	2,2%	2,2%	2,7%
30/08/2024 (Août)	07:45 ^{EP}	2,2%	2,1%	2,7%
14/08/2024 (Juill.)	07:45	2,7%	2,6%	2,5%
31/07/2024 (Juill.)	07:45 ^{EP}	2,6%	2,7%	2,5%
12/07/2024 (Juin)	07:45	2,5%	2,5%	2,6%
28/06/2024 (Juin)	07:45 ^{EP}	2,5%	2,5%	2,6%
14/06/2024 (Mai)	07:45	2,6%	2,7%	2,4%
31/05/2024	07:45 ^{EP}	2,7%	2,5%	2,4%

Les autres recettes fiscales indirectes

L'attribution de compensation qui relève des coûts des compétences transférées et qui varient en fonction des transferts opérés entre la ville et l'agglomération a vu son enveloppe valorisée d'un peu plus de 300 000 € suite à l'instauration de l'attribution d'investissement notamment dans le cadre du transfert de la voirie. L'estimation budgétaire de l'attribution de compensation s'élève à 14 973 435 €.

La dotation de solidarité communautaire qui vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes et qui est versée en fonction de certains critères (potentiel fiscal et potentiel financier) justifiant le versement de cette recette, inscrit une hausse d'un peu plus de 150 000 € par rapport à l'exercice 2024 au regard de l'estimation de l'agglomération.

En ce qui concerne le reste des recettes fiscales enregistrées au chapitre, les droits de mutation, qui ne sont pas forcément faciles à évaluer, ont été estimés légèrement à la baisse en raison de la diminution des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Quant à la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) pour laquelle la commune a mandaté un cabinet pour l'accompagner au recouvrement de ses recettes, elle affiche une inscription de 600 000 € regroupant des produits complémentaires de l'exercice 2024 et 2025. En effet, suite au recensement des supports et dispositifs publicitaires opéré par un géomètre, il en ressort que les recettes à percevoir auprès des redevables sont bien plus importantes que la prévision estimée sur les exercices antérieurs.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

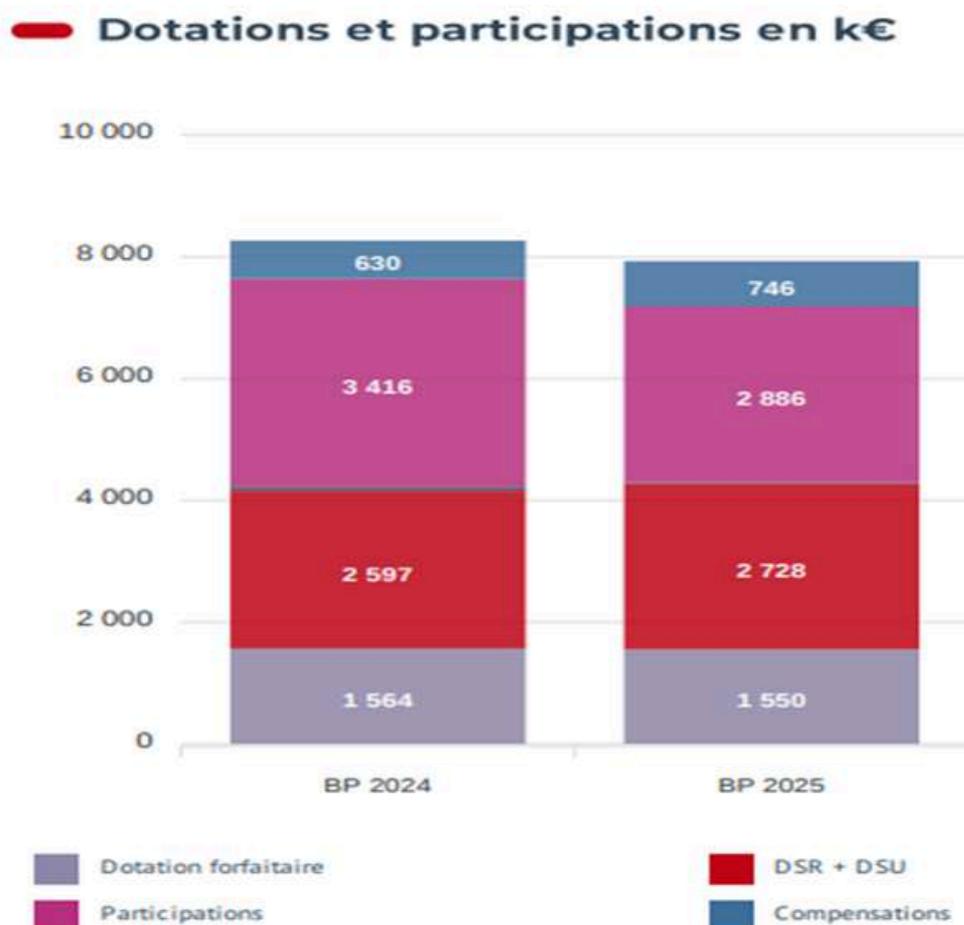
Les recettes de fonctionnement

Les subventions, dotations et participations

Les subventions et dotations se composent de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et des compensations d'Etat sur les exonérations fiscales.

D'après l'article 29 du PLF 2025 qui prévoit la fixation du montant de la DGF, ce dernier sera égal au niveau de 2024 avec une enveloppe globale de 27,24 Mds€ ; par conséquent la prévision de la DGF est reconduite à l'identique que 2024 soit 1 550 000 €.

En ce qui concerne les dotations de péréquation, elles ont la même croissance que 2024 avec une augmentation de l'enveloppe de + 140 M€ pour la DSU et + 150 M€ pour la DSR. Cependant, toujours par principe de prudence dû à des incertitudes qui planent dans le projet de loi de finances 2025, il a été préconisé d'inscrire la même proposition budgétaire qu'en 2024 soit 2 727 610 €.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Les participations versées par d'autres acteurs publics tels que le CAF pour l'ensemble des actions menées par les services et les projets pour l'organisation des accueils périscolaires, de l'enfance et de loisirs sont en baisse en raison des difficultés financières du Département qui ne peut participer au financement des différents projets municipaux.

LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Le programme des dépenses d'investissement

Malgré un contexte compliqué lié à différents facteurs instaurant un climat instable, la commune entend respecter ses engagements et projette de continuer à réaliser un nombre de projets importants autour des différentes politiques publiques.

Le projet de budget primitif 2025 sera marqué par le maintien d'un niveau d'investissement élevé dans l'objectif :

-d'accentuer les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du territoire, déjà fortement engagés au cours des années précédentes ;

-de poursuivre les engagements de l'équipe municipale pour continuer de faire une ville résiliente, accueillante, sûre mais également engagée dans la qualité de vie de ses administrés.

Ainsi, malgré un environnement budgétaire tendu du fait de la poussée inflationniste et des mesures gouvernementales à venir, la ville maintiendra le cap sur ses ambitions pour le développement du territoire, la transition écologique et la qualité de vie des habitants.

Le projet de budget primitif 2025, s'articulera autour des principales thématiques ci après.





La transition écologique

La priorité donnée à l'environnement est le fil rouge de l'action de la municipalité pour continuer de répondre aux multiples défis environnementaux. Cela nécessite un effort d'adaptation pour construire la ville durable de demain dans le cadre d'une transition écologique raisonnée.

La commune s'est engagée dans un plan pluriannuel de rénovation énergétique de son patrimoine visant les objectifs du décret tertiaire (60 % d'économie d'énergie d'ici 2050). Comme les années antérieures, un effort particulier sera réalisé sur les écoles.

Au-delà des groupes scolaires, la priorité donnée à l'écologie, à l'environnement et au développement durable dans le budget primitif 2025 se traduit par divers projets et actions structurantes.

La collectivité continuera ainsi d'embellir, de valoriser ses espaces publics. La végétalisation des cours d'écoles et de l'espace public ainsi que la désimperméabilisation des sols, autant que possible, afin de favoriser les îlots de fraîcheur urbains (jardins, cimetières, voirie, etc.). Dans le cadre d'une démarche globale de protection de l'environnement, la ville continuera de préserver et favoriser la biodiversité sur son territoire.

Le Bien Grandir

Depuis le début du mandat, le secteur de l'éducation reste la priorité de la municipalité.

Afin de poursuivre les actions menées dans le cadre du bien grandir, le projet phare porte sur la rénovation des groupes scolaires dans le cadre d'un « plan école » qui va s'étendre sur plusieurs exercices comme retracé dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).



Il s'agira ainsi de répondre aux enjeux environnementaux et améliorer les conditions de vie, d'apprentissage, d'accueil et de travail des usagers, enfants comme adultes, de ces équipements.

Aussi, il convient de poursuivre la végétalisation des cours d'écoles avec au programme le site de la Queue d'Oiseau pour l'année 2025. Pour compléter les autres projets relevant du bien grandir, il est prévu aussi la réfection de toiture de l'école des Avelines et la création d'une aire de jeux à l'école de la Queue d'Oiseau.

Autre projet phare qui place l'éducation au sommet des priorités de la ville, la demande de labélisation de la Cité éducative. C'est dans cette dynamique que depuis 2021, la commune, en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat, a souhaité être moteur de la construction d'une Cité éducative.

Ce dispositif qui est la continuité du Territoire d'Innovation Pédagogique (TIP), vise à expérimenter un nouveau cadre de coéducation en impliquant tous les partenaires éducatifs, sociaux, économiques et institutionnels afin de renforcer la cohérence des parcours éducatifs des enfants et jeunes, de soutenir leurs parents et de favoriser leur pleine réussite.

En 2023, la ville des Ulis s'est engagée dans une démarche innovante, articulant politique de la ville et fonds d'innovation pédagogique, sur proposition des services de l'État en Essonne.

Annoncée par le Président de la République en juin 2023, le comité interministériel des Villes du 27 octobre 2023 a officialisé la généralisation progressive du label des Cités éducatives à l'ensemble des QPV dans les territoires volontaires d'ici la fin du quinquennat.

La ville des Ulis ayant déjà engagé des actions menées dans le cadre des Quartiers Prioritaires de la Ville, souhaite prolonger ces dispositifs de collaboration co-pilotés par le Ministère de l'Education Nationale et le secrétariat d'État à la Ville, et ce dans une contractualisation sur 3 ans, dans le cadre du label " Cité éducative ". Aussi, elle a saisi cette opportunité et a déposé en juillet 2024 un projet de demande de labellisation Cité éducative. Une notification de labellisation est attendue pour la fin d'année 2024 confirmant la ville des Ulis avec une cité éducative dès le début 2025.



Le patrimoine de la ville

Consciente du caractère exceptionnel de son patrimoine, la ville assure l'entretien et la restauration de son patrimoine bâti. L'année 2025 marquera le lancement de nouvelles phases de travaux de restauration du patrimoine. Enfin, l'entretien régulier du « petit » patrimoine sera également au cœur des objectifs, comme depuis de nombreuses années. Les enveloppes de travaux resteront globalement équivalentes aux années précédentes.

Tranquillité publique

La commune continue d'investir pour la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance. La poursuite du renforcement de la surveillance, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, avec un total de 72 caméras de surveillance déployées dans les principaux quartiers/secteurs de la ville. L'outil « vidéo surveillance » est aujourd'hui mobilisé afin de mieux observer l'espace public en vue de prévenir et veiller à la sécurité des usagers.



Les équipements sportifs

La commune conduit depuis plusieurs années une politique ambitieuse de création, de modernisation et de réhabilitation de ses installations sportives dans l'objectif de favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive, de soutenir le sport et de contribuer au développement économique du territoire.

La Ville souhaite disposer d'équipement performants, à la hauteur des résultats de ses sportifs et de ses clubs. Pour continuer de répondre à cet objectif, il sera proposé d'intégrer au budget primitif 2025 les crédits nécessaires à la réalisation de divers investissements de rénovation, modernisation ou gros entretien dans divers gymnases, salles et stades.

En parallèle, le projet de renforcement structurel des poutres et des travaux d'étanchéité et de menuiseries à la piscine est acté, ce qui représentera une enveloppe globale estimée à 2 550 000 €.

Pour récapituler et détailler les projets énumérés ci-dessus pour l'ensemble des thématiques politiques, les principaux programmes d'investissement de plus de 100 000 € prévus sont les suivants :

- Travaux de rénovation thermique du groupe scolaire la Dimancherie pour une enveloppe globale de 3 000 000 €,
- Travaux de renforcement de poutres à la piscine pour un montant de 2 550 000 €
- Création de cour végétalisée au groupe scolaire de la Queue d'Oiseau pour un montant total de 400 000 €,
- Travaux d'étanchéité du toit au gymnase de l'Essouriau pour un montant de 270 000 €,
- Réfection totale de la toiture des Avelines pour un montant total de 250 000 €,
- Travaux de pistes cyclables dans le cadre du plan vélo estimés à 215 000 €,
- Travaux de changement de menuiseries à France Travail pour un montant de 150 000 €,
- Rénovation de l'espace Courdimanche pour un montant de 100 000 €,

LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Le financement des projets

La ville a systématiquement inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche d'un haut niveau de cofinancements, notamment par le biais du développement de partenariats pour le financement des grands projets.

Cette stratégie, menée en concertation et en articulation avec la communauté d'agglomération de Paris Saclay, s'inscrit dans le pacte financier et fiscal de solidarité avec un soutien accru de l'agglomération pour le financement des projets d'investissement portés par la commune. L'enveloppe de fonds de concours valorisant la politique de la ville attribuée à la commune est ainsi de 2 M€.

Par ailleurs, outre les divers dispositifs de financement mentionnés ci-après, les investissements seront également financés par les fonds propres de la section d'investissement (taxe d'aménagement évaluée à 30 000 € et FCTVA estimé à 555 000 €) et par l'épargne dégagée par la section de fonctionnement et un emprunt d'équilibre d'un montant de 6 500 000 €.

Pour information, ce tableau ci-dessous présente les engagements pluriannuels en recette d'investissement :

Type de recettes	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Autofinancement obligatoire	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
FCTVA	700 000	1 419 716	1 642 378	1 674 772	1 585 890	938 692
Emprunt	6 000 000	6 000 000	5 000 000	6 500 000	3 000 000	0
Epargne	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Subvention	2 211 000	2 002 412	2 041 907	2 150 000	2 000 000	2 000 000
Valorisation patrimoine (Cessions etc.)		587 000				
Autres (TAM etc.)	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
	11 911 000	13 009 128	11 684 285	13 724 772	9 985 890	7 338 692

Total recettes investissement / mandat

67 653 766

Dépenses PPI

8 654 692

10 012 061

10 209 533

9 667 700

5 722 334

1 722 000

Autres dépenses (rbst capital etc.)

1 652 879

1 491 799

1 600 550

2 050 649

2 000 000

2 400 000

Entretien bat public

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

Sous total

11 307 571

12 503 860

12 810 083

12 718 349

8 722 334

5 122 000

Total dépenses investissement / mandat

63 184 197

LES PRINCIPALES SUBVENTIONS

01 CONTRAT DEPARTEMENTAL

·Le Contrat Départemental « Terre d'Avenirs » pour lequel il conviendra de définir les opérations d'investissement à intégrer (1 à 4) pour un montant total de 1 889 312 € avec un maximum de 50% de financement pour une durée de 3 ans,

02 DSIL

·L'appel à projet de la DSIL 2025 qui cible principalement les opérations répondant à la thématique relative à la rénovation thermique, transition énergétique et rénovation des bâtiments scolaires,

03 FONDS VERT

·Le fonds vert destiné à financer des projets dans les domaines de performance environnementale, adaptation au changement climatique et amélioration de cadre de vie,

04 ACTEE CHENE

·Le dispositif Actee Chêne qui soutient les collectivités pour les travaux et projets relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments,

05 LUM'ACTEE

·Le programme Lum'Actee qui propose un soutien opérationnel et financier pour les communes soucieuses de maîtriser leurs consommations d'énergie et de moderniser leurs installations.

PERSPECTIVE

Dans le cadre des différents projets d'investissement 2025, la commune continuera son travail de recherche de subventions en anticipant les divers dispositifs et financements mobilisables à l'ensemble des organismes financeurs en adéquation avec le programme d'investissement défini .



LA GESTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'élèverait à 10 996 340 €.

L'encours de dette de la collectivité diminue ces dernières années, celle-ci se désendette progressivement. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années si aucun nouvel emprunt n'est souscrit.

Par ailleurs, si celle-ci décide de contracter de nouveaux emprunts ces prochaines années, cela fera évoluer à la hausse cet encours de dette. La Collectivité devra alors veiller à dégager suffisamment d'épargne sur sa section de fonctionnement afin de pouvoir sereinement le rembourser.

Synthèse

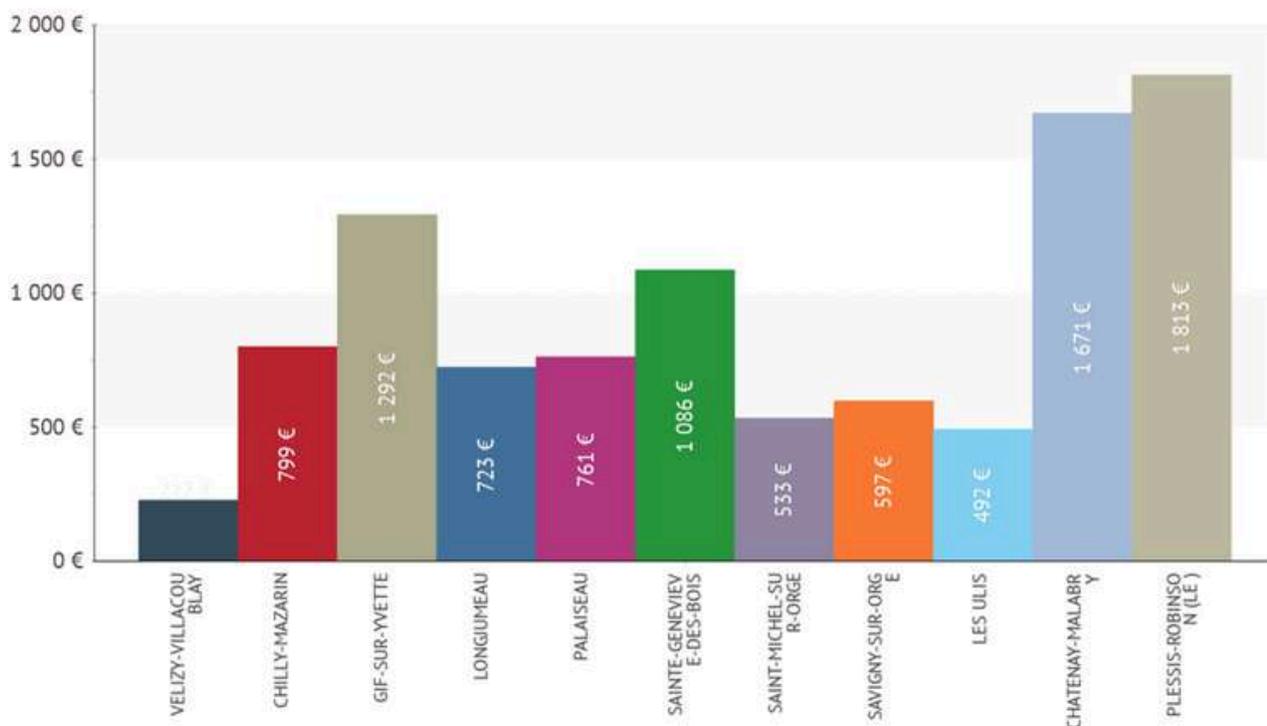
En date du 31/12/2024

 Notionnel	Nombre de financements	13	10 996 340€ CRD (au 31/12/2024)
	Durée de vie résiduelle	13 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	10 ans et 4 mois	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	41,64%	2,73% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	58,36%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
 Annuités	Capital	1 490 K€	1 816 352€ Annuité (dûe sur l'exercice 2024)
	Intérêts	326 K€	
	ICNE au 31/12/2024	67 K€	
 Marché	€ster	2,83% ▼ (3,88% au 01/01/2024)	2,73% Taux fixe 15 ans (2,28% au 01/01/2024)
	Taux fixe 10 ans	2,73% ▲ (2,35% au 01/01/2024)	
	Taux fixe 20 ans	2,73% ▲ (2,24% au 01/01/2024)	

LA GESTION DE LA DETTE

Encours de la dette des communes de strate 20 000 – 50 000 habitants

Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA)



Répartition par type de risque

Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2024
Fixe	4 578 630,96€	41,64%	6	2,26%	115 876,87€	13 ans 8 mois et 1 jour	4 578 630,96€
Variable	6 417 709,35€	58,36%	7	4,25%	184 066,56€	12 ans 8 mois et 1 jour	6 417 709,35€

Répartition par prêteur

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Société de Financement Local		7 847 873,83€	5	71,37%
Caisse d'Epargne Ile de France		1 985 714,32€	2	18,06%
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France		799 999,99€	1	7,28%
Caisse des Dépôts et Consignations		351 085,52€	4	3,19%
Caisse d'Allocations Familiales		11 666,65€	1	0,11%

LA GESTION DE LA DETTE

Encours de la dette des communes de l'EPCI Paris-Saclay

CA 2023

Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA)

LES ULIS- Cartographie

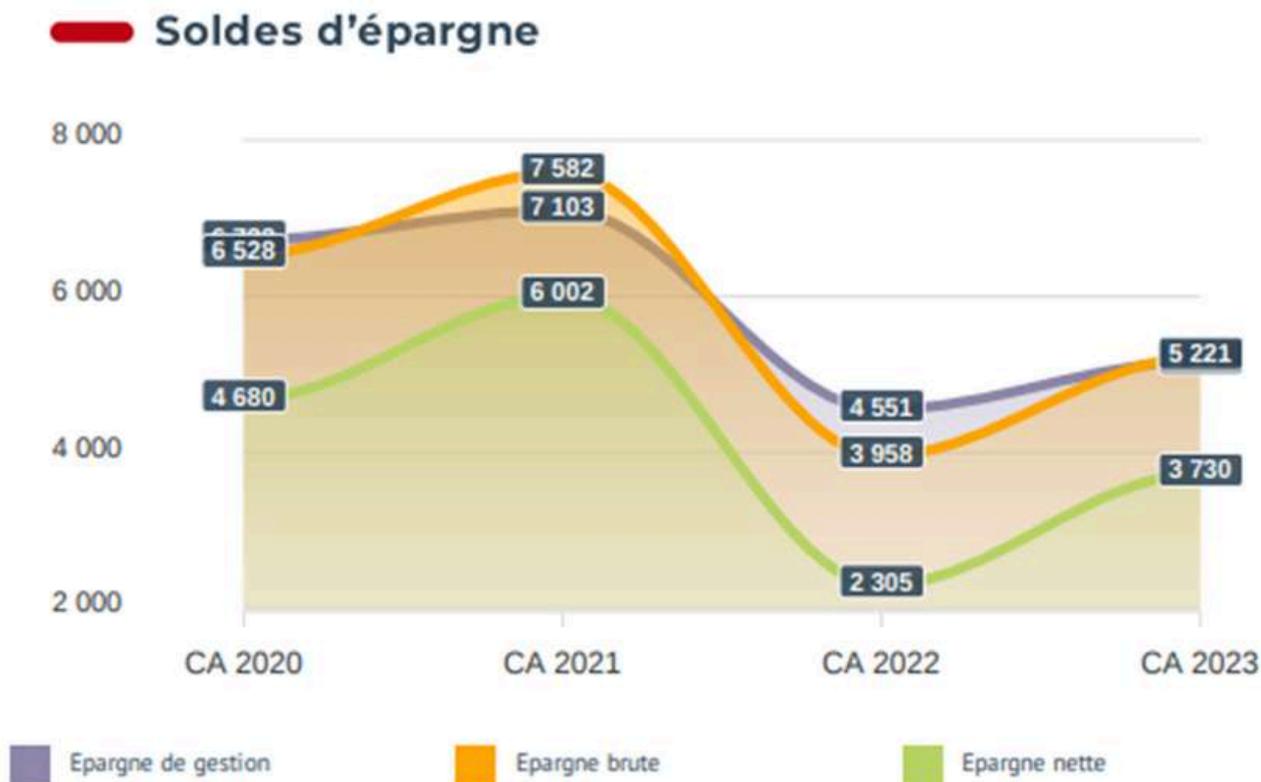
Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 978,43 €/hab.
BALLAINVILLIERS	4 726 hab.	760,54	3 594 296 €	
BURES-SUR-YVETTE	9 516 hab.	683,02	6 499 594 €	
CHAMPLAN	2 798 hab.	1 273,05	3 562 004 €	
CHILLY-MAZARIN	20 257 hab.	799,37	16 192 836 €	
EPINAY-SUR-ORGE	11 279 hab.	936,67	10 564 654 €	
GIF-SUR-YVETTE	22 259 hab.	1 291,74	28 752 798 €	
GOMETZ-LE-CHATEL	2 747 hab.	623,53	1 712 833 €	
IGNY	10 655 hab.	841,25	8 963 490 €	
LINAS	6 946 hab.	665,63	4 623 453 €	
LONGJUMEAU	21 331 hab.	722,62	15 414 139 €	
MARCOUSSIS	8 449 hab.	391,25	3 305 655 €	
MASSY	51 487 hab.	1 423,21	73 276 910 €	
MONTLHERY	8 855 hab.	987,81	8 747 080 €	
NOZAY	4 589 hab.	1 392,42	6 389 813 €	
ORSAY	16 152 hab.	1 018,81	16 455 772 €	
PALaiseau	35 528 hab.	761,42	27 051 706 €	
SACLAY	4 339 hab.	611,55	2 653 535 €	
SAINT-AUBIN	720 hab.	567,28	408 445 €	
SAULX-LES-CHARTREUX	6 694 hab.	1 253,42	8 390 382 €	
VAUHALLAN	2 099 hab.	294,76	618 709 €	
VERRIERES-LE-BUISSON	15 040 hab.	1 338,95	20 137 837 €	
VILLEBON-SUR-YVETTE	10 661 hab.	1 423,22	15 172 901 €	
VILLE-DU-BOIS (LA)	8 158 hab.	904,96	7 382 676 €	
VILLEJUST	2 530 hab.	628,61	1 590 377 €	
VILLIERS-LE-BACLE	1 179 hab.	857,58	1 011 085 €	
WISSOUS	7 165 hab.	1 356,10	9 716 492 €	
LES ULIS	25 515 hab.	491,70	12 545 629 €	
Totaux	321 674 hab.	978,43	314 735 101 €	

LA GESTION DE LA DETTE

PROFIL D'EXTINCTION

Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2023	12 486 754,36€		
31/12/2024	10 996 340,31€	-11,94%	-1 490 414,05€
31/12/2025	9 730 470,55€	-22,07%	-2 756 283,81€
31/12/2026	8 458 996,27€	-32,26%	-4 027 758,09€
31/12/2027	7 181 759,12€	-42,48%	-5 304 995,24€
31/12/2028	6 052 484,16€	-51,53%	-6 434 270,20€
31/12/2029	5 264 708,37€	-57,84%	-7 222 045,99€
31/12/2030	4 474 900,47€	-64,16%	-8 011 853,89€
31/12/2031	3 683 044,19€	-70,50%	-8 803 710,17€
31/12/2032	2 746 265,88€	-78,01%	-9 740 488,48€
31/12/2033	2 118 120,47€	-83,04%	-10 368 633,89€
31/12/2034	1 562 876,95€	-87,48%	-10 923 877,41€
31/12/2035	1 005 518,49€	-91,95%	-11 481 235,87€

LES EPARGNES LA SOLVABILITÉ



La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la communauté à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

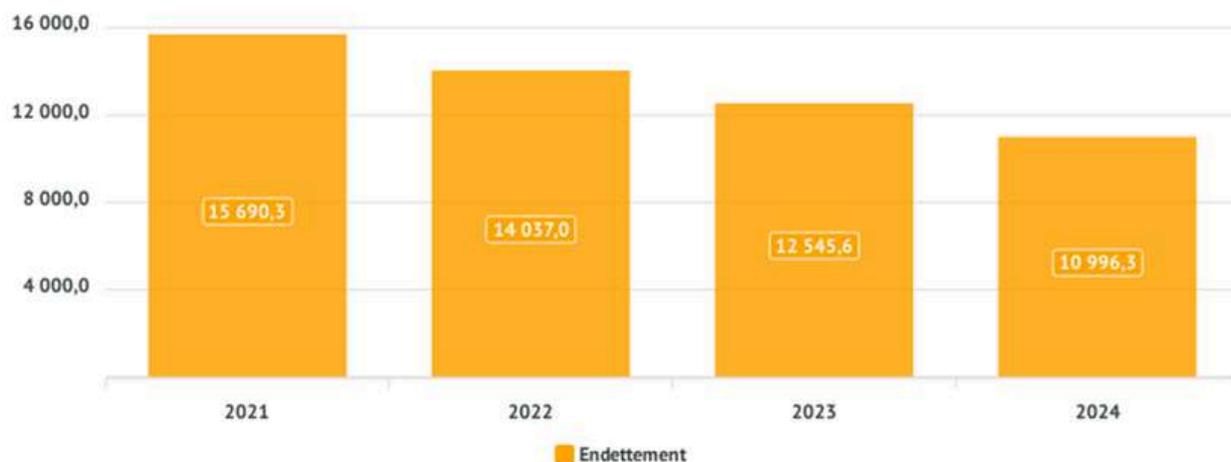
Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite de nouveaux travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la communauté, notamment au niveau des établissements de crédit.

LES EPARGNES

LA SOLVABILITÉ

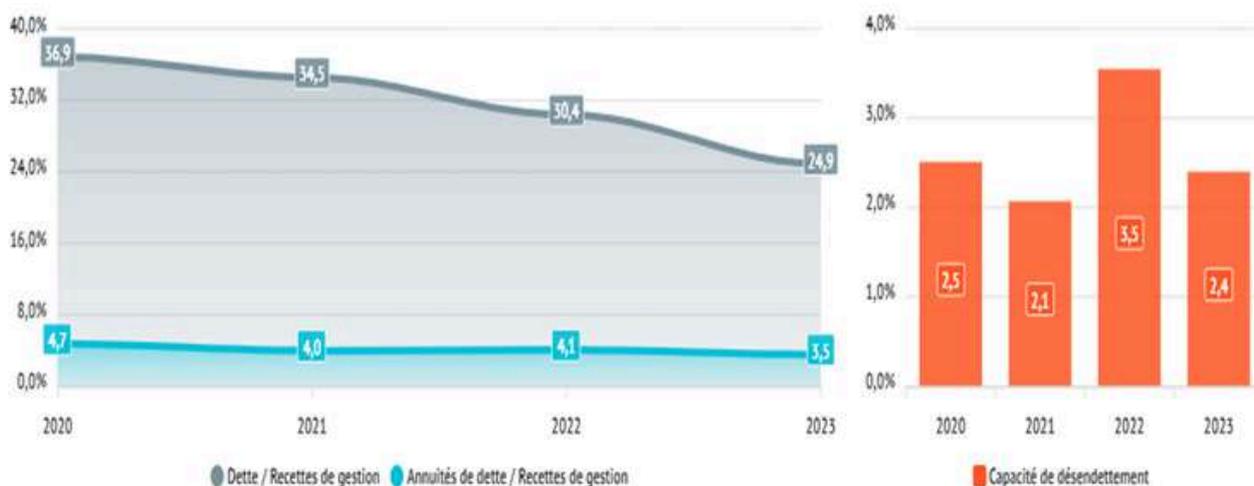
Endettement en k€

	2021	2022	2023	2024	%/an
Endettement	15 690 k€	14 036 k€	12 545 k€	10 996 k€	-11.17%



Ratios d'endettement en %

	2020	2021	2022	2023	%/an
Dettes / Recettes de gestion	36,9 %	34,5 %	30,4 %	24,9 %	-12.64%
Annuités de dette / Recettes de gestion	4,7 %	4 %	4,1 %	3,5 %	-9.14%
Capacité de désendettement	2,5 %	2,1 %	3,5 %	2,4 %	0.00%



EN GUISE DE CONCLUSION



La préparation du budget primitif 2025 est soumise, plus que jamais, à d'importantes incertitudes.

En effet, la situation en France est marquée par une grande instabilité politique actuelle liée à la dissolution de l'assemblée nationale qui s'ajoute et une économie en déclin, qui agissent négativement, quant à la visibilité de chacun et notamment des collectivités territoriales sur leur avenir.

Ainsi, la perspective d'une loi de finances pour 2025, d'un Etat pointant du doigt les collectivités locales pour financer le déficit de ce dernier (5Mds €) devient inquiétante et mettrait la commune dans une situation financière plus que compliquée.

Pour rappel, la Cour des Comptes elle-même, dans un rapport de juillet dernier, alertait sur la situation très dégradée des finances publiques de la France, relevant des risques importants sur la trajectoire de l'année en cours. Ce même rapport confirme, en outre, la dégradation de la situation financière des collectivités locales en 2023, touchée principalement par l'inflation impactant les charges à caractère général et les charges de personnel qui ont évolué beaucoup plus vite que les recettes, qui ont, elles, été impactées par une baisse des droits de mutation.

De plus, en 2025, la ville s'attachera de façon volontariste à réaliser les investissements prévus à la Programmation Pluriannuelle des Investissements et à poursuivre le développement des services publics offerts aux Ulissiennes et Ulissiens tout en maintenant une qualité de gestion budgétaire saine malgré les diverses sources d'incertitudes qui pèsent sur les collectivités locales.

Par ailleurs, la municipalité devra composer avec cette période trouble et continuer à engager des actions permettant de répondre aux objectifs fixés tels que la maîtrise de la masse salariale, l'optimisation des charges de fonctionnement et la stabilité des taux d'imposition pour préserver les habitants.

Enfin, les projections de réalisations des comptes de la ville pour 2024, à ce stade, permettent d'envisager encore une année d'importants investissements et cela, en respectant les objectifs fixés concernant ses ratios financiers.

Portfolio

